

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2007034

Signataire : JT

OBJET : Admission en non valeur pour la taxe d'urbanisme

LE CONSEIL,

Vu l'état de produits irrécouvrables présentés par le Trésorier Payeur de Seine Saint Denis,

Vu le budget communal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article Unique : Est décidée l'admission en non valeurs d'un montant de 996 euros qui sera imputée au budget de l'exercice en cours nature : 10223 Fonction : 01

Pour le Maire

L'adjoint délégué